

Fraize

La vente du domaine de la filature au conseil municipal

Le conseil municipal au cours de sa séance du 13 février a accepté :

– L'urgence de la convocation du conseil municipal ayant pour objet la vente par adjudication du domaine de la filature de Fraize.

– A l'unanimité, à la demande du maire, de se réunir en comité secret, pour délibérer de cet objet.

Ensuite sur l'exposé du maire qui précise :

Les raisons qui peuvent inciter la commune à se porter acquéreur de la filature de Fraize.

Les inconvénients prévisibles d'une telle acquisition pour le présent et pour l'avenir et met le

conseil au courant des démarches qu'il a entreprises en direction de : Maître Huguette Ambroise-Jouvion chargé des opérations de vente ; du service des Domaines, des services de l'Équipement, du receveur municipal, des établissements bancaires : Crédit Agricole - Caisse d'Épargne.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de participer à la vente du 17 février et donne pouvoir au maire pour enchérir au nom de la commune.

La journée

Gymnastique du 3^e âge : au gymnase, de 9 h à 10 h.